

NOTE OFFICIELLE – ATTRIBUTION DE LA LICENCE INTERNATIONALE WPA

42 rue Louis Lumière
75020 PARIS

Tél. 01 40 31 45 00
Fax. 01 40 31 45 42

contact@handisport.org
www.handisport.org

FÉDÉRATION RECONNUE
D'UTILITÉ PUBLIQUE
J.O DU 25 JUIN 1983

DÉLÉGATION DU
MINISTÈRE DES SPORTS


**MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


**AGENCE
NATIONALE
DU SPORT**

PARTENAIRE OFFICIEL DE
LA FÉDÉRATION ET DES
ÉQUIPES DE FRANCE

**edf**

PARTENAIRES OFFICIELS

**SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE**

**RENAULT**
La vie, avec passion

**DECATHLON**

**le coq sportif**

**agefiph**

Objet : Encadrement de l'attribution des licences internationales

Afin de préserver la crédibilité et la cohérence du para athlétisme français à l'échelle internationale, et dans une logique de professionnalisation et de performance, l'attribution d'une licence internationale WPA (World Para Athletics) ne peut être automatique.

La licence internationale est un outil stratégique, permettant aux athlètes de participer aux compétitions du circuit international. Elle doit être délivrée dans un cadre maîtrisé, garantissant un niveau d'engagement, de structuration et de performance.

Critères d'éligibilité pour l'obtention d'une licence internationale WPA

1. Critères sportifs

- Être classé dans le top 3 national de sa catégorie dans l'épreuve demandée, sur la base des bilans officiels.
- Avoir réalisé une performance significative, représentant :
 - au moins 80% à 85 % du record du monde pour les disciplines paralympiques.
- Avoir participé au Championnat de France (plein air) lors de la saison écoulée.

2. Critères de structuration

- Être suivi par un entraîneur identifié (personnel ou référent) et disposer d'un projet d'entraînement structuré.
- Être à jour de sa classification nationale (et internationale si existante).
- Être en conformité médicale, selon les règles de la FFH et de la WPA.

3. Critères de comportement et d'implication

- Avoir montré une attitude exemplaire dans les stages, regroupements ou compétitions.
- Être en capacité de s'intégrer aux dynamiques collectives et respecter les règles éthiques et sportives.

4. Cas particuliers

- Pour les jeunes à potentiel identifiés (U20), une demande dérogatoire pourra être faite, accompagnée d'un dossier motivé.

- Pour les athlètes en retour de blessure ou en transition de catégorie, une évaluation spécifique pourra être proposée.

Objectif

Cette démarche vise à :

- **Accompagner les athlètes vers le haut niveau de manière progressive et structurée,**

- **Professionaliser le suivi et les engagements internationaux,**

- **Valoriser les projets cohérents tout en maîtrisant le nombre de licences internationales.**

Pour toute question ou précision, vous pouvez contacter le directeur technique nationale en charge de la performance Sami El Gueddari s.elgueddari@handisport.org ou le responsable adjoint de la performance Olivier Deniaud o.deniaud@handisport.org.